



DEPARTEMENT DU FINISTERE



Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

PHASE 3 : DEFINITION DES ENJEUX

RAPPORT – INDICE F

DIRECTION REGIONALE OUEST

2 impasse Claude Nougaro
44800 SAINT-HERBLAIN

Tel. : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99



Direction Régionale Ouest
2 impasse Claude Nougaro
44800 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 02 28 09 18 00
Fax : 02 40 94 80 99

ARTELIA Direction Régionale Ouest 2 impasse Claude Nougaro 44800 SAINT-HERBLAIN Tél. : 02 28 09 18 00 Fax : 02 40 94 80 99	N° Affaire	4532512	Etabli par	Vérifié par
	Date	MAI 2022	Y. GASOWSKI S. BAULIN	Y. GASOWSKI
	Indice	F		

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

SOMMAIRE

PREAMBULE	9
RAPPELS	9
PHASAGE	9
1. DEFINITION DES ENJEUX	10
1.1. METHODOLOGIE	10
1.2. BASES DE DONNEES UTILISEES	10
1.2.1. BD TOPO VERSION 3 (IGN 2021)	11
1.2.2. MAJIC (DGFIP 2021)	12
1.2.3. BASE DE DONNEES FILOSOFI (INSEE 2015)	12
1.2.4. BD SIRENE (INSEE 2021)	12
1.2.5. BASE DE DONNEES « ENJEUX » DU SIVALODET (2013)	12
1.2.6. PLU	12
1.3. DOCUMENTS UTILISES POUR LA DEFINITION DES ENJEUX	13
2. PRESENTATION DES ENJEUX	15
2.1. LES ENJEUX SURFACIQUES	15
2.2. LES ENJEUX LINEAIRES	15
2.3. LES ENJEUX PONCTUELS	15
3. ANALYSE DES ENJEUX	17
3.1. TYPOLOGIE DES ENJEUX RECENSES	17
3.1.1. BATIMENTS (BD TOPO V3)	17
3.1.2. ACTIVITES (BASE SIRENE)	18
3.1.3. ZONES D'ACTIVITES OU D'INTERET (BD TOPO V3 ET PLU)	19
3.2. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX	20
3.3. DECOMPTE DES ENJEUX	20
3.3.1. BATIMENTS	21
3.3.2. ACTIVITES	24
3.3.3. RESIDENTS	25
3.3.4. EFFECTIFS DES ENTREPRISES	25
3.4. ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA GARE DE QUIMPER	27
4. CARACTERISATION DE LA VULNERABILITE	32
4.1. DEFINITION	32
4.2. ZONAGE DE LA VULNERABILITE	32
4.2.1. LES ZONES PAS OU PEU URBANISEES	33
4.2.2. LES ZONES URBANISEES	35
ANNEXE 1 Catégories des enjeux cartographiés	44
ANNEXE 2 Cartographie des enjeux	48

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

ANNEXE 3 Cartographie de la vulnérabilité _____ 49

ANNEXE 4 Cartographie de la densité de population _____ 50

TABLEAUX

Tabl. 1 -	Décompte des enjeux de type « Bâtiments » _____	21
Tabl. 2 -	Décompte des enjeux de type « Bâtiments » - Prise en compte des étages _____	22
Tabl. 3 -	Décompte des enjeux de type « Bâtiments » - Détail par commune _____	23
Tabl. 4 -	Décompte des enjeux de type « Activités » _____	24
Tabl. 5 -	Nombre de résidents par classe d'aléa _____	25
Tabl. 6 -	Nombre d'entreprises par classe d'aléa _____	25
Tabl. 7 -	Effectifs des entreprises par classe d'aléa _____	26
Tabl. 8 -	Décompte des enjeux de type « Bâtiments » – Secteur Gare de Quimper _____	28
Tabl. 9 -	Décompte des enjeux de type « Bâtiments » – Prise en compte des étages – Secteur Gare de Quimper _____	29
Tabl. 10 -	Décompte des enjeux de type « Activités » – Secteur Gare de Quimper _____	30
Tabl. 11 -	Nombre de résidents par classe d'aléa – Secteur Gare de Quimper _____	30
Tabl. 12 -	Nombre d'entreprises par classe d'aléa – Secteur Gare de Quimper _____	31
Tabl. 13 -	Effectifs des entreprises par classe d'aléa – Secteur Gare de Quimper _____	31

FIGURES

Fig. 1.	Représentation du croisement des aléas et des enjeux _____	10
Fig. 2.	Synthèse pour l'établissement du zonage réglementaire (Modalités d'application du décret PPRi n° 2019-715 - - Novembre 2019) _____	13
Fig. 3.	Légende des enjeux de type « Bâtiments » _____	17
Fig. 4.	Légende des enjeux de type « Activités » _____	18
Fig. 5.	Légende des enjeux de type « Zones d'activité ou d'intérêt » _____	19
Fig. 6.	Position des bâtiments (centroïde) _____	20
Fig. 7.	Périmètre du projet de réaménagement du PEM de Quimper _____	27
Fig. 8.	Extrait de la cartographie des enjeux - Secteur de la gare de Quimper _____	27
Fig. 9.	Photographies d'inondations : vallée du Jet parking de la Providence (02/2014) _____	33
Fig. 10.	Photographies d'inondations : avenue de la Libération (01/1925) et place Terre au Duc (02/1974) _____	35
Fig. 11.	Exemples de parcelles non bâties au sein du centre urbain (dents creuses) _____	37
Fig. 12.	Photographies d'inondations : secteur Hippodrome (12/2000) _____	39
Fig. 13.	Extrait de la cartographie des enjeux (zoom sur Quimper centre) _____	42
Fig. 14.	Extrait du zonage de la vulnérabilité (zoom élargi sur Quimper) _____	43

GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS

Nom	Description
Aléa	Conséquence physique résultant d'un scénario d'événements. La transcription spatiale de l'aléa permet de le représenter et de le clarifier. L'aléa est caractérisé par son occurrence et son intensité. Il peut être qualifié par différents niveaux (faible, moyen, fort).
Aléa de référence	L'aléa de référence représente l'inondation de référence à prendre en compte réglementairement dans le PPRI : l'inondation centennale ou l'inondation historique si cette dernière est plus importante.
Aménagement hydraulique	Un aménagement hydraulique participe à la protection d'une zone protégée contre les inondations ou les submersions, mais comprend des ouvrages qui ne protègent pas directement la zone protégée parce qu'ils sont situés en amont de cette zone (parfois à plusieurs kilomètres) : il s'agit principalement d'ouvrages de rétention d'une partie des crues, comme les barrages écrêteurs de crue ou les casiers de rétention de crue.
Banque Hydro	La Banque Hydro est un service français d'accès à des données hydrologiques fournies par des services de l'État (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
Bassin versant	Territoire qui draine l'ensemble de ses eaux (de ruissellement et d'infiltration) vers un exutoire commun, cours d'eau ou mer.
Bathymétrie	La bathymétrie est la science de la mesure des profondeurs et du relief de l'océan pour déterminer la topographie du sol de la mer.
Centre urbain	Les centres urbains se caractérisent par une occupation du sol importante, une continuité bâtie et une mixité des usages entre logements, commerces et services. Il s'agit de zones denses dans lesquelles il reste peu de zones non construites et où, en conséquence, les constructions nouvelles n'augmenteront pas de manière substantielle les enjeux exposés. De surcroît, le caractère historique de la zone peut être un élément d'éclairage.
Corine Land Cover	La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) est un inventaire biophysique de l'occupation des terres.
Crue	Augmentation importante et plus ou moins brutale du débit dans un cours d'eau ou, par extension, dans un réseau d'assainissement, due à une cause naturelle ou non.
Débit	Volume d'eau qui s'écoule en un point donné pendant une durée donnée à travers une section droite donnée d'un écoulement.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Dents creuses	Parcelles vierges consistant en des espaces résiduels de construction, de taille limitée, entre deux bâtis.
Enjeux	Personnes, biens, activités, moyens, patrimoine, etc. susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel. Les enjeux s'apprécient aussi bien pour le présent que pour le futur. Les biens et activités peuvent être évalués monétairement, les personnes exposées dénombrées, sans préjuger toutefois de leur capacité à résister à la manifestation du phénomène pour l'aléa retenu.
Estuaire hypersynchrone	Dans un estuaire hypersynchrone, l'amplitude du marnage augmente vers l'amont du fait de la convergence des rives et de la diminution de la profondeur
Exutoire	Issue (ou l'une des issues) d'un système physique (élémentaire ou complexe) traversé par un fluide en mouvement
Fetch	Etendue d'eau où se forment les vagues sous l'action du vent
GEMAPI	Compétence attribuée aux communes quant à la gestion des cours d'eau, de la qualité des eaux et la prévention des risques d'inondation.
Géomorphologie	Science qui a pour objet la description des formes du relief terrestre et l'explication des processus qui les façonnent.
Hydraulique	Branche appliquée de la Mécanique des fluides qui traite des écoulements d'eau dans les conduites, les rivières, les canaux ou dans des ouvrages divers.
Hydrogéomorphologie	L'hydrogéomorphologie est une approche géographique appliquée qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées.
Hydrogramme de crue	Courbe d'évolution du débit de crue en fonction du temps en un point donné d'un réseau ou d'un cours d'eau.
Hydrologie	Science qui s'intéresse aux différentes étapes du cycle de l'eau.
IGN69	Système de nivellement officiel en France métropolitaine. Le « niveau zéro » est déterminé par le marégraphe de Marseille.
Jaugeage	Détermination du volume écoulé par seconde d'un cours d'eau, d'un canal, d'une conduite.
Laisses de crue	Ce terme désigne toutes traces laissées par le niveau de l'eau lors d'un épisode hydro-météorologique remarquable
Laminage	Diminution du débit de pointe entre l'amont et l'aval lors du passage de l'hydrogramme dans un système hydraulique

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

LIDAR	Light Detection And Ranging. Système permettant de connaître. Technique de mesure à distance fondée sur l'analyse des propriétés d'un faisceau de lumière renvoyé vers son émetteur.
Limnimètre	Appareil permettant de mesurer un niveau d'eau
Lit d'étiage	Espace occupé aux plus basses eaux
Lit majeur	Espace occupé temporairement par les rivières lors du débordement des eaux en période de crues.
Lit mineur	Espace occupé en permanence par une rivière.
Lit moyen	Espace occupé aux valeurs habituelles du débit.
Modèle Numérique de Terrain	Un Modèle Numérique de Terrain (MNT) est une représentation numérique simplifiée de la surface d'un territoire, en coordonnées altimétriques (le plus souvent exprimées en mètres par rapport au niveau de la mer), calées dans un repère géographique.
Modélisation hydraulique	C'est une méthode de simulation numérique des écoulements des cours d'eau, utilisant des logiciels spécialisés.
Niveau de protection	Ce niveau est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement. C'est la hauteur maximale définie par le gestionnaire que peut atteindre l'eau sans que la zone protégée soit inondée en raison du débordement, du contournement, ou de la rupture des ouvrages de protection quand l'inondation provient directement du cours d'eau ou de la mer. Le niveau de protection est apprécié au regard, soit d'un débit du cours d'eau en crue ou d'une cote de niveau atteinte par celui-ci, soit d'un niveau marin pour le risque de submersion marine.
Niveau marin à la côte	Niveau marin qui prend en compte les effets locaux de la cote, à la différence du niveau marin au large
Niveau marin à la côte associé à l'événement de référence	Niveau marin associé à l'événement de référence.
Ouvrage hydraulique	Un ouvrage hydraulique est un ouvrage permettant la gestion d'un écoulement.
Période de retour	Intervalle de temps moyen séparant deux occurrences d'un événement caractérisé par une variable aléatoire unique. La période de retour est l'inverse de la fréquence de dépassement d'une valeur particulière de la variable étudiée.



Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Plan de Prévention des Risques inondations	Plan de prévention des risques spécifique aux inondations, émanant de l'autorité publique. Il évalue les zones qui subissent des inondations et instaure des solutions techniques, juridiques et humaines pour remédier aux conséquences néfastes pour la population et les activités humaines exposées. C'est un document cartographique et réglementaire après enquête publique et arrêté préfectoral. Il aide à la stratégie d'aménagement de la commune sur laquelle il s'applique.
Relation QH	Relation entre la hauteur (H) et le débit (Q)
Réseau hydrographique	Ensemble des éléments naturels (rivières) ou artificiels (réseau), drainant un bassin versant.
Risque	Le risque est le résultat du croisement de l'aléa et d'un enjeu. Atteintes physiques potentielles à des personnes, des biens, activités, patrimoine, ..., consécutives à la survenue d'un aléa.
Rugosité	La rugosité d'un écoulement est caractérisée par le coefficient de Strickler intervenant dans la formule empirique de Manning-Strickler. Elle permet d'estimer la vitesse des écoulements.
Ruissellement	Écoulement sur le sol d'une partie de l'eau précipitée.
Run-up	Valeur maximale de la composant Set-up et Surcote atmosphérique
Set-up	Élévation de la surface libre, comptée à partir du niveau d'eau au repos et causée par le déferlement de la houle.
Submersion	Inondation ou invasion par la mer. La submersion peut être causée par plusieurs phénomènes tels que la surverse, la rupture d'ouvrage, le franchissement par paquets de mer.
Surcote atmosphérique	Le phénomène de surcote est une élévation temporaire et locale du niveau de la mer au niveau des côtes littorales. Ce phénomène est provoqué par les conditions météorologiques (dépression).
Système de protection	Système comprenant l'ensemble des ouvrages (les digues et les divers ouvrages contributifs à la protection contre les inondations), des dispositifs de régulation des écoulements (fossés de drainage, pompes...), des organes de manœuvre et des éléments du relief qui concourent à la protection. Il présente une continuité topographique permettant aux ouvrages de remplir leur fonction de protection des enjeux situés dans la zone protégée assignée. (« Etude de dangers de systèmes d'endiguement – Concepts et principes de réalisation des études » – Juin 2018, CEREMA – p.22)

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

TRI	Un Territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants (comparés à la situation du district hydrographique), ce qui justifie une action volontariste et à court terme de la part de l'État et des parties prenantes concernées devant aboutir à la mise en place obligatoire de stratégies locales de gestion des risques d'inondation.
Verrou hydraulique	Obstacle, anthropique (barrage, écluse, retenue...) ou naturel (seuil, rétrécissement soudain de la largeur du lit mineur, lithologie du lit du cours d'eau...), à l'écoulement d'un cours d'eau.
Vulnérabilité	La vulnérabilité est la mesure des dommages de toutes sortes (humains, matériels, etc.) rapportés à l'intensité de l'aléa.
Zone basse littorale	Zone dont la topographie est située à une altitude inférieure à un niveau marin de référence.
Zone d'expansion de crue	Les zones d'expansion des crues sont des lieux où des volumes d'eau importants peuvent être stockés sans occasionner de dommages majeurs. Il est essentiel de les préserver de toute urbanisation. Elles regroupent les terres agricoles, les espaces forestiers, les zones d'habitat diffus, les espaces verts urbains et péri-urbains, les terrains de sport et de loisirs. La présence de quelques bâtiments ou l'artificialisation des sols (stationnement...) ne fait pas perdre à ces secteurs leur nature d'espace non urbanisé, faiblement bâti, à la superficie conséquente
Zone protégée	Aire géographique que le gestionnaire GEMAPI souhaite protéger contre les crues et/ou les submersions marines.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

SIGLES UTILISES

CM	Cote Marine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
GEMAPI	Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
MNT	Modèle Numérique de Terrain
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPR I	Plan de Prévention des Risques inondations
PPR L	Plan de Prévention des Risques littoraux
SHOM	Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
SPC	Service de Prévision des Crues
TRI	Territoire à Risque important d'Inondation
SOURCES DES DONNEES ENJEUX	
BAN	Base adresse nationale
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
DILA	Direction de l'information légale et administrative
DGFip	Direction générale des finances publiques
DGLAN	Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
FILOSOFI	Fichier localisé social et fiscal (INSEE)
MEDDE	Ministère de l'environnement et développement durable
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MSS	Ministère des solidarités et de la santé
MUSEOFILE	Répertoire des musées français
RTE	Réseau et transports d'électricité
SIRENE	Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements
SIVALODET	Syndicat intercommunal de la vallée de l'Odét
STEU	Stations de traitement des eaux usées

PREAMBULE

RAPPELS

Les communes de Quimper, Guengat et Ergué Gabéric sont couvertes par un PPRi, basé sur une crue centennale.

Il a été initialement prescrit le 26 décembre 1995 et approuvé le 10 octobre 1997 par l'arrêté préfectoral n°97-1955.

Ce PPRi a fait l'objet de deux révisions.

- Une première, prescrite le 29 juin 2001, a été approuvée le 17 décembre 2004 par arrêté préfectoral n°2004-1653 ;
- Une seconde, prescrite le 29 octobre 2007, a été approuvée le 10 juillet 2008 par arrêté préfectoral n°2008-1282.

Suite aux études d'aléa réalisées entre 2019 et 2021 et au rapport d'aide à la décision produit par le bureau d'études, **une troisième révision de ce PPRi a été prescrite par le préfet du Finistère le 7 janvier 2022 par arrêté préfectoral n° 29-2022-01-07-00003.**

Le présent document traite de la partie recensement des enjeux.

PHASAGE

La mission du bureau d'études se décompose en 5 phases :

- Phase 1 : Analyse du site
- Phase 2 : Caractérisation des aléas
- Phase 3 : Définition et cartographie des enjeux et de la vulnérabilité
- Phase 4 : Cartographie réglementaire - Elaboration du PPRi avant enquête publique
- Phase 5 : Dossier réglementaire
- Phase 6 : Assistance au maître d'ouvrage pendant l'enquête publique

Le présent document traite de la phase 3.

1. DEFINITION DES ENJEUX

Les enjeux recouvrent les personnes, les biens et les activités potentiellement impactés par l'aléa étudié, ici l'inondation par débordement de cours d'eau.

L'étude des enjeux est un des préalables à l'élaboration du PPRi. En effet les enjeux sont par la suite superposés aux aléas pour aboutir au zonage réglementaire.



Fig. 1. Représentation du croisement des aléas et des enjeux

Cette étape permet ainsi de caractériser et de quantifier les enjeux présents et potentiellement impactés au sein du territoire couvert par le PPRi.

Les enjeux identifiés et recensés sur les trois communes étudiées ont été synthétisés sous la forme de cartographie des enjeux surfaciques et ponctuels, sur fonds de plan cadastral au 1/5000^{ème} au format A3 et A0.

1.1. METHODOLOGIE

L'identification et la qualification des enjeux soumis aux inondations pour l'événement de référence est une étape indispensable de la démarche qui permet d'assurer la cohérence entre les objectifs de prévention des risques et les dispositions qui sont retenues. Elle sert donc d'interface avec la carte d'aléa pour délimiter le plan de zonage réglementaire, préciser le contenu du règlement, et formuler un certain nombre de recommandations sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

La définition des enjeux se fait sans tenir compte de la nature du phénomène naturel ou de l'amplitude de l'aléa. La caractérisation des enjeux permet d'évaluer l'emplacement des populations, de recenser les établissements recevant du public (hôpitaux, écoles, maisons de retraite, campings, etc.), les équipements sensibles (centraux téléphoniques, centres de secours, etc.) et d'identifier les voies de circulation utilisables pour l'acheminement des secours.

1.2. BASES DE DONNEES UTILISEES

Les données utilisées pour caractériser les enjeux sont les suivantes :

- Logements :
 - Bâtiments : BD TOPO V3 (IGN 2021), SIG du SIVALODET (2013) ;

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

- Nombre de résidents : MAJIC (DGFIP 2021), carroyage FILOSOFI (INSEE 2015) ;
- Equipements et infrastructures : BD TOPO V3 (IGN 2021) ;
- Entreprises : SIRENE (INSEE 2021), SIG du SIVALODET (2013).

Elles ont été complétées par :

- Les échanges avec les 3 communes et le SIVALODET ;
- Les informations échangées en comité technique ;
- Les données de zonage des PLU ;
- Des visites de terrain ;
- Des analyses de vues aériennes et immersives (Géoportail, Google Map).

1.2.1. BD TOPO VERSION 3 (IGN 2021)

La BD TOPO® (Base de données topographique) est une base de données vecteur tridimensionnelle d'informations géographiques, correspondant globalement au contenu traditionnel de la carte au 1 : 25 000 avec une précision notablement supérieure (1 : 10 000 régulier ou 1 : 5 000 d'étude).

Elle permet la gestion de l'espace de la commune au département. La BD TOPO® est dérivée de la BDUUni (Base de données unifiée) grande échelle, base interne de l'IGN, mise à jour en continu.

Les données présentes au sein de cette base viennent de sources multiples :

- Organismes nationaux :
 - Ministères (MEDDE, MSS, MEN...) ;
 - CEREMA ;
 - RTE ;
 - La Poste ;
 - DILA
 - ...
- Répertoires ou référents nationaux :
 - FINESS ;
 - MUSEOFILE ;
 - STEU ;
 - BAN.
- Collectivités, organismes ou portails déconcentrés ou régionaux ;
- Fédérations nationales (sports).

La version 3 est employée depuis 2019, son contenu et ses évolutions sont détaillés dans les documents suivants :

- « BD TOPO® - Descriptif de contenu »
https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2022-02/DC_BDTOPO_3-0.pdf
- « BD TOPO®, Suivi des évolutions de la v1.0 à la v3.0, IGN, Oct 2019 »
https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2021-07/SE_BDTOPO_avant_v3-0.pdf.
- « BD TOPO® Suivi des évolutions depuis la v3.0 »
https://geoservices.ign.fr/sites/default/files/2022-02/SE_BDTOPO_depuis_v3-0.pdf

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

1.2.2. MAJIC (DGFIP 2021)

Depuis 2009, le CEREMA retraite, géolocalise et enrichit les Fichiers fonciers de la DGFIP pour le compte du ministère en charge du Logement, des services de la DGALN, afin de permettre aux acteurs publics de réaliser facilement des analyses fines et comparables sur leur territoire.

Les nouvelles politiques publiques et les stratégies d'aménagement foncier amènent de nombreux acteurs publics à se saisir de cette base de données nationale et complète.

Les fichiers fonciers décrivent de manière détaillée le foncier, les locaux ainsi que les différents droits de propriété qui leur sont liés. Ils sont aujourd'hui devenus essentiels dans de nombreux domaines tels que l'occupation du sol, l'aménagement, le logement, le risque et l'énergie.

⇒ **Dans le cadre de cette étude, les données MAJIC ont essentiellement servi à dénombrer les résidents des logements, en complément des données FILOSOFI.**

1.2.3. BASE DE DONNEES FILOSOFI (INSEE 2015)

Le FILOSOFI a été conçu pour permettre une observation du revenu disponible des ménages. Le carroyage réalisé permet en outre de connaître le nombre d'individus par carreau 200m*200m.

La documentation relative aux données carroyées FILOSOFI est disponible à l'adresse suivante :

https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4176281/documentation_DonneesCarroyees.pdf

⇒ **Dans le cadre de cette étude, les données FILOSOFI ont essentiellement servi à dénombrer les résidents des logements, en complément des données MAJIC.**

1.2.4. BD SIRENE (INSEE 2021)

La base SIRENE reprend, pour chaque entreprise et chaque établissement, les informations contenues dans le répertoire SIRENE. La base SIRENE rassemble ainsi des informations économiques et juridiques sur 31 millions d'établissements, dont 12 millions actifs, appartenant à tous les secteurs d'activité.

⇒ **Dans le cadre de cette étude, les données SIRENE ont essentiellement servi à caractériser les activités économiques et à y dénombrer les effectifs professionnels.**

1.2.5. BASE DE DONNEES « ENJEUX » DU SIVALODET (2013)

Cette base de données a été réalisée par le SIVALODET. Elle est assez complète mais date de 2013.

⇒ **Dans le cadre de cette étude, les données du SIVALODET ont servi à consolider les données de la BD TOPO, cette dernière étant plus récente et de façon générale plus complète (sauf exceptions).**

1.2.6. PLU

Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

1.3. DOCUMENTS UTILISES POUR LA DEFINITION DES ENJEUX

Plusieurs documents ont été utilisés pour la définition des enjeux :

- Guide méthodologique : Plans de prévention des risques naturels (PPR) – Risques d'inondation (1999)
- Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux (mai 2014)
- Guide général : Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) (décembre 2016)
- Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».
- Modalités d'application du décret précité (Ministère de la transition écologique, novembre 2019) ;
- Addenda au guide méthodologique PPRI (23 mars 2021)

La méthode d'élaboration de la cartographie des enjeux précisée dans le guide général de 2016 repose sur l'utilisation de plusieurs moyens d'information :

- La carte d'occupation des sols. Cette dernière peut résulter de la photo-interprétation réalisée au moment de l'analyse hydrogéomorphologique, complétée par les projets en cours, et les préoccupations économiques et environnementales des élus ;
- L'analyse des documents d'urbanisme ;
- Les enquêtes systématiques de terrain et les entretiens menés avec les collectivités concernées ;
- La connaissance des structures d'aménagement ou de gestion des eaux existantes ou envisagées sur le bassin.

Elle s'appuie sur la concertation avec l'ensemble des acteurs. Le PPRN doit en effet, par ses dispositions préventives, faciliter la gestion de la crise. Il ne lui appartient cependant pas de l'organiser en se substituant aux outils et structures existants dans ce domaine

Depuis 2019, et suivant la parution du document précité (modalité d'application du décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019) une nouvelle présentation des enjeux est définie. Ainsi, trois catégories d'enjeux sont définies qui seront ensuite utilisées pour le zonage réglementaire.

Aléa		faible ou modéré	fort	très fort
Zones urbanisées	Centre urbain	Les constructions nouvelles sont soumises à prescriptions	Sont soumises à prescriptions : <ul style="list-style-type: none"> ● les constructions nouvelles dans les dents creuses ; ● les constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain, avec réduction de la vulnérabilité Toute autre construction nouvelle est interdite	Sont soumises à prescriptions : <ul style="list-style-type: none"> ● les constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain, avec réduction de la vulnérabilité Toute autre construction nouvelle est interdite
	Zone urbanisée hors centre urbain	Les constructions nouvelles sont soumises à prescriptions	Sont soumises à prescriptions : <ul style="list-style-type: none"> ● les constructions nouvelles dans le cadre d'opération de renouvellement urbain, avec réduction de la vulnérabilité Toute autre construction nouvelle est interdite	
Zones non urbanisées	Toute construction nouvelle est interdite			

Fig. 2. Synthèse pour l'établissement du zonage réglementaire (Modalités d'application du décret PPRI n° 2019-715 - - Novembre 2019)

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Les définitions suivantes sont extraites du glossaire constituant l'annexe 2 des modalités d'application du décret PPRi.

Zones urbanisées/zones non urbanisées : voir paragraphe suivant.

Dents creuses : parcelles vierges consistant en des espaces résiduels de construction, de taille limitée, entre deux bâtis.

Bassin de vie : l'urbanisme et la conception des villes sont pensés à une échelle globale. Les choix d'implantation se font donc à l'échelle du bassin de vie, c'est-à-dire à l'échelle de plusieurs communes ayant le même bassin d'emploi et où les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Construction nouvelle : construction d'un nouveau bâtiment ; cette définition exclut donc notamment les extensions de bâtiments existants ou les projets de centrales photovoltaïques au sol. Les reconstructions après sinistre ne rentrent pas non plus dans le champ du décret.

Opération de renouvellement urbain : les opérations de renouvellement urbain sont des opérations destinées à requalifier et renouveler (via des démolitions/reconstructions) une zone déjà urbanisée, dans le but de « refaire la ville sur la ville ». Cette opération peut être de taille variable : à l'échelle d'un quartier, d'un groupe de parcelles, voire, dans certains cas particuliers, d'une seule parcelle. Une opération de renouvellement urbain peut couvrir tout type de zone urbanisée : des bâtiments à usage d'habitation, des bâtiments commerciaux, des bâtiments industriels (zones industrielles), des activités économiques, etc.

2. PRESENTATION DES ENJEUX

2.1. LES ENJEUX SURFACIQUES

Les enjeux d'occupation des sols permettent de caractériser et de révéler l'occupation de l'espace du territoire étudié.

La cartographie de ces enjeux délimite des zones en fonction des typologies d'occupation des sols. Elles seront utilisées pour distinguer les différents périmètres du zonage réglementaire.

Ainsi les enjeux feront l'objet d'un zonage selon 3 typologies de vulnérabilité :

- Zones pas ou peu urbanisées
- Zones urbanisées - centre urbain
- Zones urbanisées - hors centre urbain

Le détail de ces zonages est présenté au paragraphe 4.

2.2. LES ENJEUX LINEAIRES

Les enjeux linéaires regroupent l'ensemble des infrastructures et moyens de communication, de transports et de déplacement de personnes et de marchandises, mais aussi tout ce qui concerne les réseaux (énergie, télécommunication, etc.).

Lors de l'élaboration d'un PPRi, l'intérêt de ces enjeux sera porté sur les infrastructures de transports. Il s'agit de recenser l'ensemble des voies de communication qui seront impactées en cas d'inondation, à savoir :

- Les infrastructures routières et les chemins de halage ;
- Les voies ferrées ;
- Les voies navigables.

Ces données sont importantes pour l'élaboration du règlement du PPRi, celui-ci devant tenir compte de l'existant et des aménagements futurs. En outre les voies de circulation susceptibles d'être coupées ou au contraire utilisables pour l'acheminement des secours ou l'évacuation doivent être connues afin de faciliter la gestion de crise.

2.3. LES ENJEUX PONCTUELS

Il s'agit de recenser et de répertorier l'ensemble des établissements, points particuliers, équipements qui concentrent des enjeux aussi bien humains, économiques, stratégiques ou environnementaux qui seraient susceptibles d'être perturbés en cas d'inondation.

Les enjeux ponctuels pris en compte dans la cartographie sont les suivants :

- Les installations ou activités qui sont susceptibles de provoquer une pollution accidentelle en cas d'inondation (industrie chimique, minérale, activités énergétiques, production et transformation des métaux, gestion des déchets, etc.) ;
- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) présentant un risque significatif de générer d'importantes pollutions ou un danger pour la population pendant une inondation. Ces installations sont soumises à autorisation et sont définies par arrêté du ministre chargé des installations classées ;

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

- Les ouvrages et équipements stratégiques (centraux téléphoniques, postes de transformation électrique, poste de gaz, installations de production d'eau potable, usine de traitement des eaux, ...)
- Les établissements, les infrastructures ou installations dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise, notamment les établissements recevant du public. Ces équipements sensibles ou stratégiques comprennent notamment :
 - Les établissements de gestion de crise et de secours : liés à la prise de décision en cas de crise, comme notamment les administrations, les SDIS, les gendarmeries, les commissariats de police ;
 - Les établissements d'enseignement : crèches, maternelles, primaires, collèges, lycées, enseignement supérieur ;
 - Les établissements de soins : établissements qui regroupent généralement un public difficilement évacuable (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, EHPAD...)
- Les commerces, artisanats et autres activités économiques ;
- Les établissements culturels et sportifs (musée, bibliothèque, gymnase, ...) ;
- Les établissements de culte ;
- Les monuments historiques.

En définitive, une analyse rigoureuse permet de dénombrer et de spécifier la nature des enjeux susceptibles d'être affectés par un aléa, indépendamment de son ampleur. L'identification et la qualification des enjeux soumis aux inondations pour la crue de référence représentent une étape indispensable de la démarche de PPRi qui permet d'assurer la cohérence entre les objectifs de prévention des risques et les dispositions réglementaires qui seront établies.

⇒ *En l'état actuel, aucune information sur le positionnement des enjeux complémentaires (projets d'aménagement des collectivités) n'a été communiqué aux services de l'Etat en charge de l'élaboration de la révision du PPRi, malgré les sollicitations lors des réunions des comités techniques et des relations entre la ville et le bureau d'études. Ainsi la vérification de leur cohérence vis-à-vis de l'exposition possible aux risques d'inondation n'a pu être menée à ce stade, aucun projet d'aménagement abouti n'ayant été formalisé.*

3. ANALYSE DES ENJEUX

3.1. TYPOLOGIE DES ENJEUX RECENSEES

Cette cartographie des enjeux, bien que non réglementaire, constitue un outil stratégique dans le cadre de la gestion de crise.

Le recensement des enjeux présents au sein des différentes enveloppes d'aléas a permis d'identifier ces derniers de façon précise et détaillée avec un décompte selon :

- La typologie des enjeux (logements, entreprises...);
- Le nombre de personnes impactées (habitants, effectifs professionnels);
- Le type et la classe d'aléa.

Les typologies d'enjeux sont également décomposées par catégories et sous-catégories, elles sont présentées sommairement dans les paragraphes suivants puis en détail au sein de l'Annexe 1.

3.1.1. BATIMENTS (BD TOPO V3)

Les enjeux de type bâtiments sont catégorisés comme suit :

- Habitat
- Commercial et services
- Industriel
- Religieux
- Sportif
- Autre

La légende suivante est donc utilisée dans les cartes d'enjeux pour présenter les bâtiments.










Bâtiments	
	Habitat individuel
	Habitat collectif
	Commercial et services (dont sociaux et administratifs)
	Industriel
	Enseignement
	Religieux
	Sportif
	Annexe (garage, remise...)
	Autre (mixte, agricole, indifférencié...)

Fig. 3. Légende des enjeux de type « Bâtiments »

3.1.2. ACTIVITES (BASE SIRENE)

Les enjeux de type « activités » sont catégorisés comme suit :

- Activité culturelles et loisirs ;
- Activités de services administratifs ;
- Activités immobilières, financières et d'assurance ;
- Agriculture, sylviculture et pêche ;
- Commerce ;
- Construction ;
- Enseignement ;
- Hébergement et restauration ;
- Industrie manufacturière ;
- Production et distribution (eau, électricité, ...) ;
- Santé ;
- Autres activités de services.

La légende suivante est donc utilisée dans les cartes d'enjeux pour présenter les activités.

Activités

-  Culture, sport
-  Services administratifs
-  Immobilier, finance, assurance
-  Agriculture, sylviculture et pêche
-  Autre activité de services
-  Commerce
-  Construction
-  Enseignement
-  Hébergement et restauration
-  Industrie manufacturière
-  Production et distribution
(eau, électricité, ...)
-  Santé

Fig. 4. Légende des enjeux de type « Activités »

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

3.1.3. ZONES D'ACTIVITES OU D'INTERET (BD TOPO V3 ET PLU)

Les zones d'activités ou d'intérêt sont couvertes par des zonages produits par différentes sources, dans le cas présent elles sont les suivantes :

- Administratif ou militaire : DILA ;
- Culture et loisirs : non renseigné ;
- Gestion des eaux : MEDDE ;
- Industriel et commercial : non renseigné ;
- Religieux : non renseigné ;
- Santé : FINESS ;
- Science et enseignement : MEN ;
- Sport : MSS ;
- Zone agricole : PLU.

La légende suivante est donc utilisée dans les cartes d'enjeux pour présenter les zones d'activités ou d'intérêt.



Fig. 5. Légende des enjeux de type « Zones d'activité ou d'intérêt »

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

3.2. CARTOGRAPHIE DES ENJEUX

Les cartes d'enjeux sont présentées dans l'Annexe 2. Ainsi 23 cartes, au format A3, et 8 cartes au format A0 ont été produites à l'échelle 1/5000^{ème}.

3.3. DECOMPTE DES ENJEUX

Le décompte est basé sur le centroïde des bâtiments. Ainsi, si un bâtiment est situé sur plusieurs couches d'aléas, le choix de l'aléa retenu se fera en fonction de la localisation du centre du bâtiment.

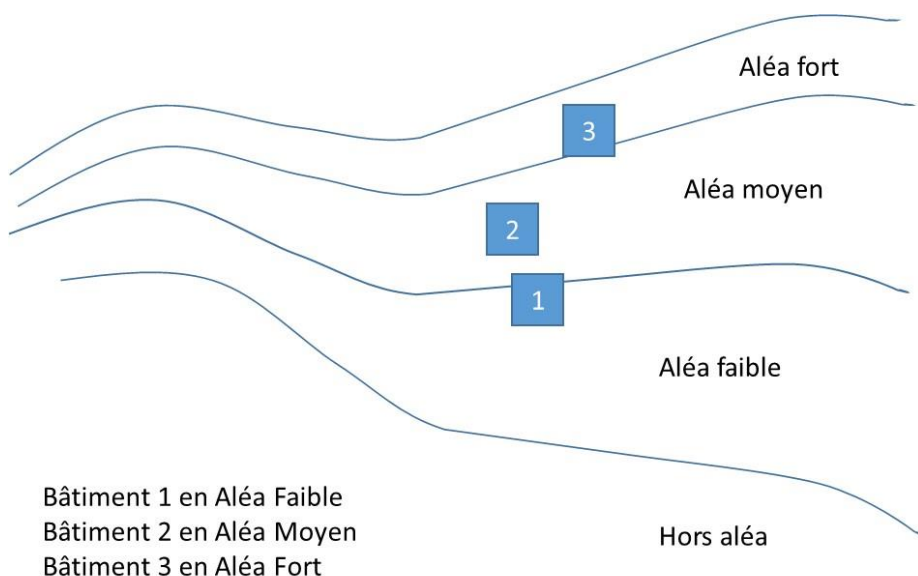


Fig. 6. Position des bâtiments (centroïde)

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

3.3.1. BATIMENTS

Les tableaux suivants présentent les bâtiments impactés.

Tabl. 1 - Décompte des enjeux de type « Bâtiments »

Nombre de bâtiments	Classe d'aléa					Total général
	faible	moyen	fort	très fort	(vide)	
Agricole					1	1
Annexe	43	91	62	101	24	321
Commercial et services	59	183	78	21	89	430
Enseignement				4	3	7
Habitat collectif	66	238	102	44	97	547
Habitat individuel	160	220	159	320	113	972
Indifférencié	69	193	120	106	43	531
Industriel	15	10	7	3	9	44
Religieux		2			2	4
Sportif		1		2		3
Total général	412	938	528	601	381	2860

NB : La colonne « (vide) » indique que pour ces bâtiments, le centroïde était à l'extérieur de l'enveloppe « Aléa », mais une partie du bâtiment se trouvait dedans.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

L'intégration des étages est également prise en compte dans l'analyse.

Tabl. 2 - Décompte des enjeux de type « Bâtiments » - Prise en compte des étages

Nombre de bâtiments et étages	Classe d'aléa					Total général
	faible	moyen	fort	très fort	(vide)	
Agricole					1	1
0					1	1
Annexe	43	91	62	101	24	321
0 ou non renseigné	3	12	9	12	3	39
1	40	74	52	86	21	273
2		2	1	1		4
3		3				3
4				2		2
Commercial et services	59	182	78	21	89	429
0 ou non renseigné	18	27	8	4	25	82
1	27	63	34	10	30	164
2	6	26	11	4	8	55
3	4	31	11	2	10	58
4	3	26	10	1	13	53
5	1	8	3		1	13
6		1			2	3
7			1			1
Enseignement				4	3	7
0 ou non renseigné				3	2	5
1					1	1
3				1		1
Habitat collectif	66	238	102	44	97	547
0 ou non renseigné	2	4	3	1	4	14
1	2	1	5	2		10
2	7	24	4	10	3	48
3	22	53	28	11	33	147
4	26	96	48	13	37	220
5	6	46	12	6	16	86
6	1	11	1		2	15
7		3	1	1		5
10					2	2
Habitat individuel	160	220	159	320	113	972
0 ou non renseigné	2	5	4	9	1	21
1	18	19	14	46	6	103
2	116	149	110	244	86	705
3	23	36	30	20	18	127
4		10	1	1	2	14
5	1	1				2

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Indifférencié	69	193	120	106	43	531
0 ou non renseigné	68	189	114	102	42	515
1	1	3	5	3	1	13
2			1			1
5		1		1		2
Industriel	15	10	7	3	9	44
0 ou non renseigné	5	5	3	3	1	17
1	9	4	3		8	24
2		1	1			2
3	1					1
Religieux		2			2	4
0 ou non renseigné		2			2	4
Sportif		1		2		3
0 ou non renseigné				2		2
2		1				1
Total général	412	938	528	601	381	2860

Les 3 communes sous soumises à l'aléa d'inondation. En revanche, la Ville de Quimper est celle qui est le plus touchée, comme le montre le tableau suivant.

Tabl. 3 - Décompte des enjeux de type « Bâtiments » - Détail par commune

Nombre de Bâtiments	Classe d'aléa					Total général
	faible	moyen	fort	très fort	(vide)	
ERGUE GABERIC	3	9	10	3	11	36
Agricole					1	1
Annexe		2				2
Habitat individuel	1	2	2		6	11
Indifférencié	2	3	3	2	3	13
Industriel		2	4	1	1	8
GUENGAT		3			1	4
Habitat individuel		3			1	4
QUIMPER	409	926	518	598	369	2820
Annexe	43	89	62	101	24	319
Commercial et services	59	183	77	21	89	429
Enseignement				4	3	7
Habitat collectif	66	238	102	44	97	547
Habitat individuel	159	215	157	320	106	957
Indifférencié	67	190	117	104	40	518
Industriel	15	8	3	2	8	36
Religieux		2			2	4
Sportif		1		2		3
Total général	412	938	528	601	381	2860

NB : La colonne « (vide) » indique que pour ces bâtiments, le centroïde était à l'extérieur de l'enveloppe « Aléa », mais une partie du bâtiment se trouvait dedans.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

3.3.2. ACTIVITES

L'ensemble des enjeux ponctuels est présenté dans le tableau suivant.

Tabl. 4 - Décompte des enjeux de type « Activités »

Activité	Classe d'aléa				Total général
	faible	moyen	fort	très fort	
Culture, sport	11	31	27	72	141
Services administratifs	47	98	71	31	247
Immobilier, finance, assurance	37	318	256	216	827
Agriculture, sylviculture et pêche	1	4	1	1	7
Autre activité de services	28	148	154	189	519
Commerce	62	113	76	90	341
Construction	29	12	23	44	108
Enseignement	2	13	10	15	40
Hébergement et restauration	15	58	44	41	158
Industrie manufacturière	7	23	26	8	64
Production et distribution (eau, électricité, ...)		6	2	10	18
Santé	14	55	47	27	143
Total général	253	879	737	744	2613

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

3.3.3. RESIDENTS

En se basant sur le carroyage FILOSOFI (voir Annexe 4), il a été possible de déterminer le nombre de résidents au sein de chaque zone d'aléa. Ce nombre n'intègre pas les effectifs professionnels travaillant dans les entreprises citées précédemment.

Tabl. 5 - Nombre de résidents par classe d'aléa

Classe d'aléa	Nombre d'individus (hors effectifs professionnels)
faible	735
moyen	1676
fort	923
très fort	1136
(vide)	905
Total général	5 375

NB : La ligne « (vide) » indique que pour ces résidents, le centroïde du logement était à l'extérieur de l'enveloppe « Aléa », mais une partie du bâtiment se trouvait dedans.

3.3.4. EFFECTIFS DES ENTREPRISES

Les bases de données n'ont pas permis de connaître précisément le nombre de personnes présentes. Ainsi, les valeurs ne sont données que par tranche.

Tabl. 6 - Nombre d'entreprises par classe d'aléa

Tranche d'effectif	Nombre d'entreprises par classe d'aléa				Total général
	faible	moyen	fort	très fort	
0 salarié	2	9	7	6	24
1 ou 2 salariés	18	90	58	48	214
3 à 5 salariés	6	54	39	25	124
6 à 9 salariés	1	19	19	15	54
10 à 19 salariés	6	14	14	11	45
20 à 49 salariés	4	4	6	5	19
50 à 99 salariés	1	3	1	2	7
100 à 199 salariés	2	1		1	4
200 à 249 salariés	1	1			2
250 à 499 salariés		1			1
500 à 999 salariés				1	1
> 1000 salariés			1		1
Etablissement non employeur	43	221	199	157	620
Non renseigné	169	462	393	473	1497
Total général	253	879	737	744	2613

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

En prenant une moyenne, pour chaque catégorie, on aboutit à la répartition suivante.

Tabl. 7 - Effectifs des entreprises par classe d'aléa

	Effectif global par classe d'aléa				Total général
	faible	moyen	fort	très fort	
Effectif	842	1 767	2 310	1615	6534

Certains établissements ne possèdent pas d'information sur leurs effectifs par site. Une recherche a été réalisée pour l'ensemble des établissements importants.

Ainsi le commissariat de police est décomposé entre l'unité de sécurité de proximité (USP) et la brigade de sûreté urbaine (BSU). L'effectif global y est de 143 personnes.

En revanche, une incertitude forte existe sur le CD29 à Quimper.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

3.4. ZOOM SUR LE SECTEUR DE LA GARE DE QUIMPER

Des projets d'aménagements sont prévus dans Quimper. Seul le projet du secteur de la gare est en cours de réalisation et situe en zone d'aléa inondation. Il a été engagé avant la démarche relative à la révision du PPRI.

Ce projet concerne le réaménagement du pôle d'échange multimodal dont le périmètre est présenté ci-après (sur la base des données recueillies en avril 2022).

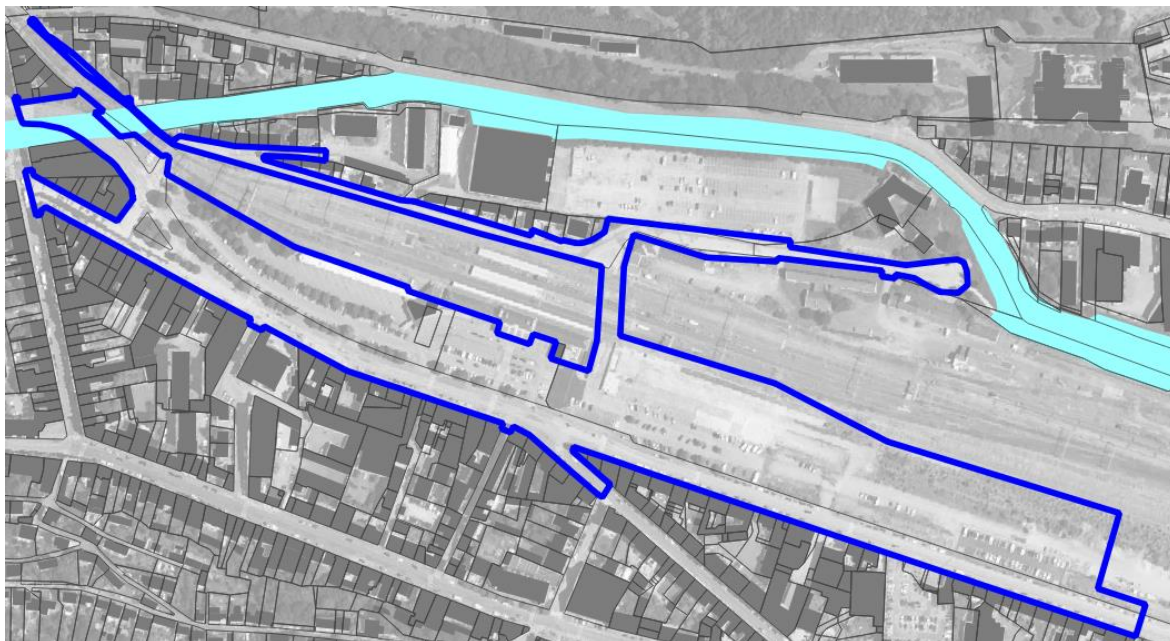


Fig. 7. Périmètre du projet de réaménagement du PEM de Quimper

Une analyse complémentaire a ainsi été réalisée depuis le quartier de la Gare jusqu'au Boulevard du Président Allende en amont.

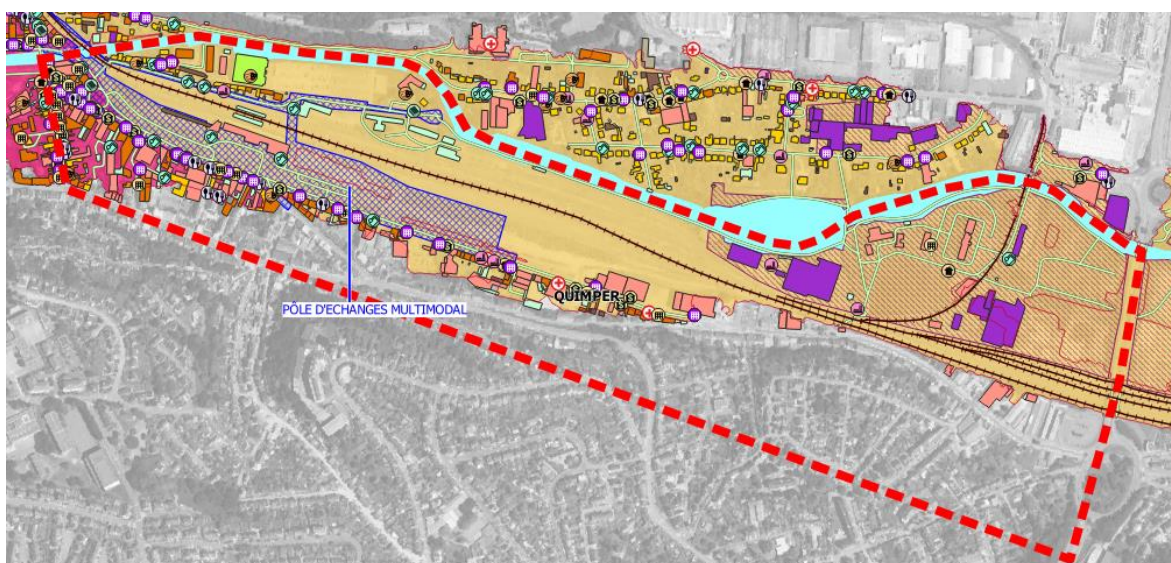


Fig. 8. Extrait de la cartographie des enjeux - Secteur de la gare de Quimper

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

L'analyse des enjeux a été réalisée de la même façon que dans les paragraphes précédents.

Tabl. 8 - Décompte des enjeux de type « Bâtiments » – Secteur Gare de Quimper

Nombre de bâtiments	Classe d'aléa					Total général
	faible	moyen	fort	très fort	(vide)	
Annexe		3	1	5	1	10
Commercial et services	8	33	6	3	15	65
Habitat collectif	10	33	18	6	15	82
Habitat individuel	3	2	2	18	5	30
Indifférencié	14	41	19	10	15	99
Industriel	2		2	1	3	8
Sportif				1		1
Total général	37	112	48	44	54	295

NB : La colonne « (vide) » indique que pour ces bâtiments, le centroïde était à l'extérieur de l'enveloppe « Aléa », mais une partie du bâtiment se trouvait dedans.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

**Tabl. 9 - Décompte des enjeux de type « Bâtiments » – Prise en compte des étages –
Secteur Gare de Quimper**

Nombre de bâtiments et étages	Classe d'aléa					Total général
	faible	moyen	fort	très fort	(vide)	
Annexe		3	1	5	1	10
1		3	1	5	1	10
Commercial et services	8	33	6	3	15	65
0			2		3	5
1	5	18	1	1	10	35
2		3	2	1	1	7
3	2	4		1	1	8
4	1	6				7
5		2	1			3
Habitat collectif	10	33	18	6	15	82
1	1		1			2
2	2	1				3
3	3	12	5	2	5	27
4	4	13	11	1	6	35
5		4	1	2	2	9
6		1			2	3
7		2		1		3
Habitat individuel	3	2	2	18	5	30
1					1	1
2	2		1	12	4	19
3	1	2	1	6		10
Indifférencié	14	41	19	10	15	99
0	12	40	18	9	15	94
1	2	1		1		4
2			1			1
Industriel	2		2	1	3	8
0			1	1		2
1	2		1		3	6
Sportif				1		1
0				1		1
Total général	37	112	48	44	54	295

NB : La colonne « (vide) » indique que pour ces bâtiments, le centroïde était à l'extérieur de l'enveloppe « Aléa », mais une partie du bâtiment se trouvait dedans.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

L'ensemble des enjeux de type « Activités » est présenté dans le tableau suivant.

Tabl. 10 - Décompte des enjeux de type « Activités » – Secteur Gare de Quimper

Activité	Classe d'aléa				Total général
	faible	moyen	fort	très fort	
Culture, sport	3	1	1	41	46
Services administratifs	1	11	13	7	32
Immobilier, finance, assurance	5	10	36	23	74
Agriculture, sylviculture et pêche				1	1
Autre activité de services	1	10	30	90	131
Commerce		5	12	9	26
Construction	2		3	7	12
Enseignement		3	1	9	13
Hébergement et restauration	1	6	12	7	26
Industrie manufacturière	1		5	3	9
Production et distribution (eau, électricité, ...)			1		1
Santé		4	4	7	15
Total général	14	50	118	204	386

Le décompte des résidents au sein de ce secteur a été réalisé.

Tabl. 11 - Nombre de résidents par classe d'aléa – Secteur Gare de Quimper

Classe d'aléa	Nombre de résidents (hors effectifs professionnels)
faible	52
moyen	153
fort	75
très fort	132
(vide)	0
Total général	412

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Enfin le décompte des effectifs professionnels de ce secteur a aussi été réalisé.

Tabl. 12 - Nombre d'entreprises par classe d'aléa – Secteur Gare de Quimper

Tranche d'effectif	Nombre d'entreprises par classe d'aléa				Total général
	faible	moyen	Fort	très fort	
0 salarié	1	1		3	5
1 ou 2 salariés	3	8	11	11	33
3 à 5 salariés	1	3	6	5	15
6 à 9 salariés		2	4	3	9
10 à 19 salariés			6	2	8
20 à 49 salariés			3	1	4
50 à 99 salariés			1		1
Etablissement non employeur	5	9	38	48	100
(vide)	4	27	49	131	211
Total général	14	50	118	204	386

En prenant une moyenne, pour chaque catégorie, on aboutit à la répartition suivante.

Tabl. 13 - Effectifs des entreprises par classe d'aléa – Secteur Gare de Quimper

	Effectif global des entreprises par classe d'aléa				Total général
	faible	moyen	fort	très fort	
Effectif	8	39	336	122	505

4. CARACTERISATION DE LA VULNERABILITE

4.1. DEFINITION

Au sens large, la vulnérabilité exprime le niveau de conséquences prévisibles d'un phénomène naturel sur les enjeux, c'est-à-dire sur les personnes, les biens, les activités et l'environnement. Elle caractérise la plus ou moins grande résistance d'un enjeu à un événement donné.

A titre d'exemple, les zones à forte densité démographique sont plus vulnérables que les hameaux isolés dans le sens où le risque humain et matériels est plus faible.

4.2. ZONAGE DE LA VULNERABILITE

Le zonage de la vulnérabilité est une étape importante car il sera par la suite croisé avec les aléas en vue d'obtenir le zonage réglementaire. Ainsi on caractérise les zones suivantes :

- Zones pas ou peu urbanisées
- Zones urbanisées - centre urbain
- Zones urbanisées - hors centre urbain

Les définitions données dans les paragraphes suivants sont issues de l'annexe 2 au décret n° 2019-715 du 05/07/19 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ». Elles sont reprises dans l'addenda au guide méthodologique PPRi du 23/03/2021. Enfin elles sont complétées par différents éléments de jurisprudence.

⇒ **Le caractère urbanisé ou non d'une zone doit s'apprécier au regard de la réalité physique constatée et non en fonction d'un zonage du document d'urbanisme en vigueur.**

Afin de définir les 3 zones de vulnérabilité, plusieurs paramètres sont pris en compte :

- Les typologies des enjeux ponctuels et surfaciques rencontrés (habitat, activités, zones d'intérêt...);
- La mixité des enjeux ;
- La densité des enjeux ;
- Le caractère continu ou non des enjeux sur la zone.

Remarque : le caractère historique peut également être un élément d'éclairage pour délimiter les centres urbains (voir paragraphe 4.2.2).

La cartographie de ces enveloppes est présentée en Annexe 3.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odé et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

4.2.1. LES ZONES PAS OU PEU URBANISEES

Ces zones correspondent aux "zones d'expansion des crues (ZEC)" qui sont des secteurs où des volumes d'eau importants peuvent être stockés sans occasionner de dommages majeurs. **Il est essentiel de les préserver de toute urbanisation.**



Fig. 9. Photographies d'inondations : vallée du Jet parking de la Providence (02/2014)

Les zones pas ou peu urbanisée regroupent :

- Les terres agricoles et espaces forestiers ;
- Les zones d'habitat diffus ;
- Les espaces verts urbains et péri-urbains, les terrains de sport et de loisirs.

Par ailleurs **la présence de quelques bâtiments ou l'artificialisation des sols** (stationnement...) **ne fait pas perdre à ces secteurs leur nature d'espace non urbanisé**, faiblement bâti, à la superficie conséquente.

De fait, la densité du bâti dans les « zones pas ou peu urbanisées » du présent PPRi est faible :

- Densité = 0,4 bâtiment / hectare* ;
- Pourcentage de surface bâtie = 0,9 %*.

** ces valeurs tiennent compte des voiries, parkings, voies ferrées...*

Les photographies suivantes illustrent quelques secteurs relevant des « zones pas ou peu urbanisées ».

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

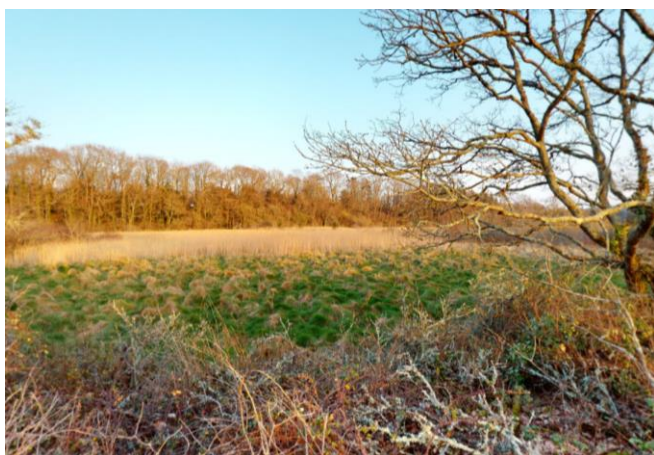
Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Zone pas ou peu urbanisée

⇒ Zones de stockage sans dommages majeurs : terres agricoles, espaces forestiers, espaces verts urbains et péri-urbains, terrains de sport et de loisirs, parcs de stationnement, habitat diffus...

Secteur Lanniron (Odét)



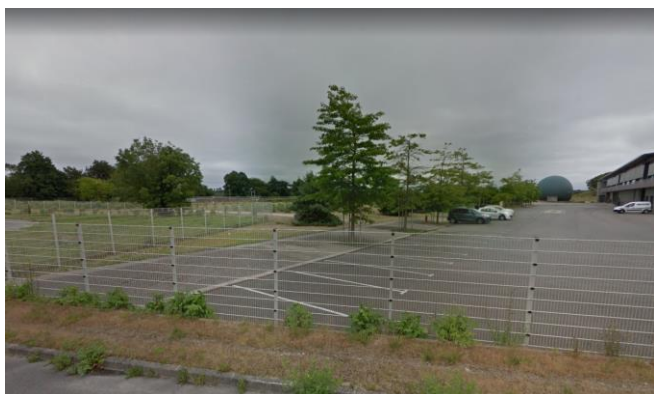
Prairie en lit majeur

Route d'Elliant (Jet)



Prairie en lit majeur

Secteur Corniguel (Odét)



Station d'épuration



Zone portuaire

Secteur Providence (Steir)



Espace vert urbain et parc de stationnement

Secteur Kerbieta (Steir)



Habitat diffus

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

4.2.2. LES ZONES URBANISEES

Les zones urbanisées (ZU) regroupent :

- **LE CENTRE URBAIN**



Fig. 10. Photographies d'inondations : avenue de la Libération (01/1925) et place Terre au Duc (02/1974)

Il s'agit de zones denses dans lesquelles il reste peu de zones non construites et où, en conséquence, les constructions nouvelles n'augmenteront pas de manière substantielle les enjeux exposés.

Le centre urbain se caractérise par les trois critères suivants :

- Occupation du sol de fait importante (emprise au sol des bâtiments et densité des constructions) ;
- Continuité du bâti (via l'examen des photographies aériennes et de visites de terrain) ;
- Mixité des usages : logements, commerces et services (rues commerçantes et alentours...).

De surcroît, le caractère historique de la zone peut être un élément d'éclairage.

Ainsi, cette notion de centre urbain renvoie-t-elle uniquement aux centres-villes et aux cœurs des bourgs des communes. Cette situation de centre urbain dense permet de tolérer une forme de constructibilité, sous conditions d'adaptation des constructions, dans les zones en aléa fort, afin de favoriser le renouvellement urbain.

⇒ Dans le présent PPRi, le « centre urbain » est caractérisé par les éléments suivants :

- **Périmètre**
 - Limites amont :
 - Sud de l'avenue de la Libération en rive gauche ;
 - Du croisement rue des Réguaires / rue Artistide Briand (ouest du secteur Hippodrome) à la place Alexandre Masse (aval du secteur du Frouit)
 - Quartier de la Providence, hormis la zone du cinéma* et la zone non bâtie de ce secteur**

* zone au bâti non historique et en discontinuité, répondant aux critères de la « zone urbanisée - hors centre urbain »

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

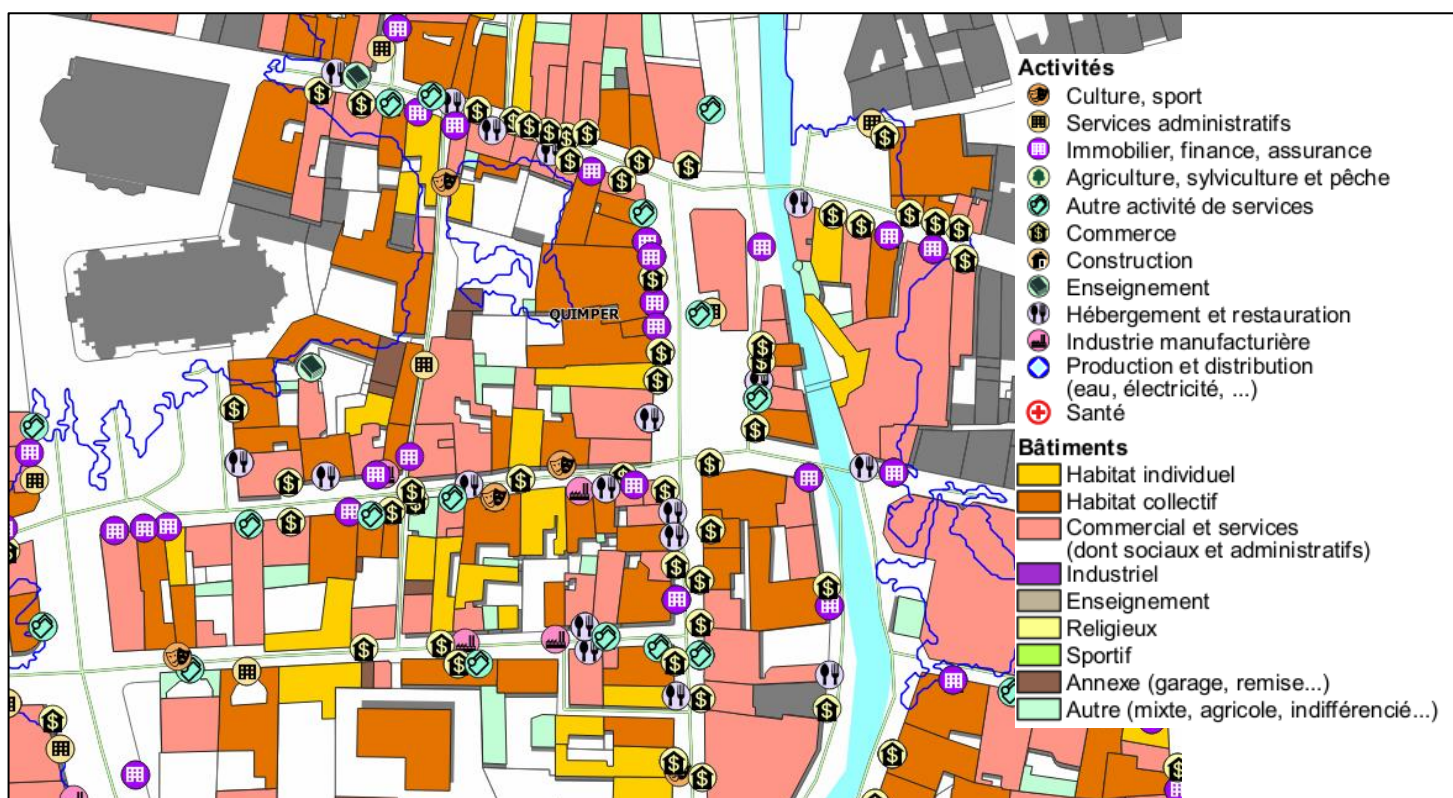
Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

*** vaste zone d'espace-vert urbain et de stationnement faisant office de zone d'expansion des crues et répondant aux critères de la « zone pas ou peu urbanisée » ;*

- Limites aval
 - En rive gauche de l'Odet : parking de la Résistance puis quartier Locmaria (berceau historique de Quimper)
 - En rive droite de l'Odet : rue Max Jacob (quartier dense du secteur du Halage).
 - **Densité du bâti**
 - Densité = 30,2 bâtiments / hectare* ;
 - Pourcentage de surface bâtie = 48,2 %*.
- * ces valeurs tiennent compte des voiries, parkings, voies ferrées...*
- **Continuité du bâti et mixité des usages**

La figure suivante est un extrait de la carte des enjeux au droit de la place Terre au Duc à Quimper. Elle illustre la densité, le caractère continu des constructions ainsi que la forte diversité d'usages rencontrés dans le centre urbain tel que défini.



- **Dents creuses**

Au sein de cette emprise il reste peu de parcelles non bâties. Ainsi les constructions nouvelles dans ces « dents creuses » ne sont pas de nature à remettre en cause la vulnérabilité globale du centre urbain en n'augmentant pas de façon circonstancielle les enjeux exposés.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

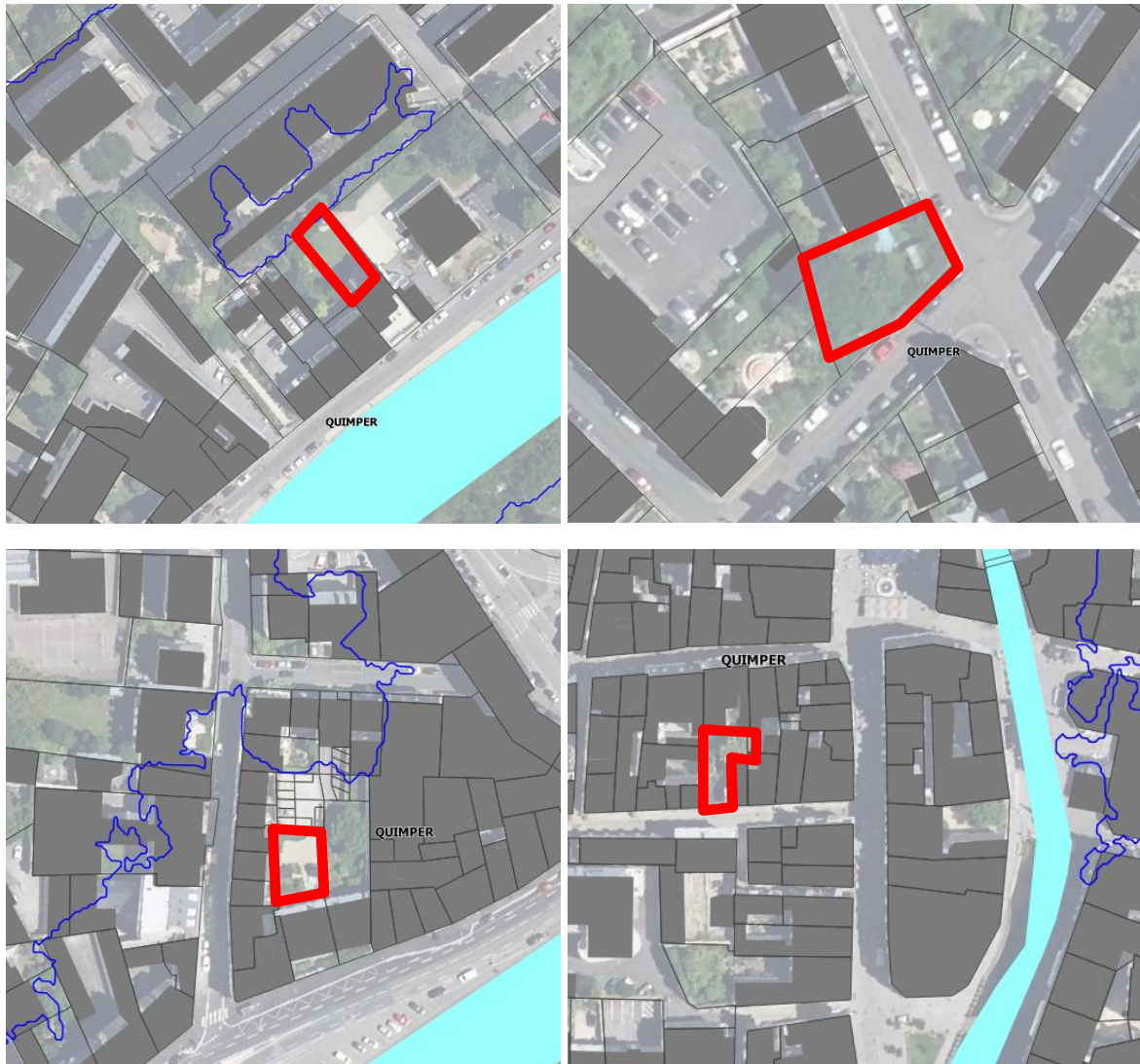


Fig. 11. Exemples de parcelles non bâties au sein du centre urbain (dents creuses)

- **Caractère historique**

Le caractère historique du périmètre retenu vient appuyer la justification de son zonage en tant que centre urbain.

L'emprise retenue telle que décrite précédemment répond à l'ensemble des critères caractérisant le centre urbain.

Les photographies suivantes illustrent quelques secteurs relevant du centre urbain. On y retrouve les critères cités précédemment.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Zone urbanisée – centre urbain

⇒ Mixité d'usages (habitat, commerces, services...), continuité et caractère historique du bâti

Centre Ville de Quimper (Odet et Steir)



Place Terre au Duc



Place Saint-Corentin



Rue Saint-François



Préfecture du Finistère

Secteur Gare de Quimper (Odet)

Secteur Locmaria (Odet)



Rue de la Gare



Place Jean-Baptiste Bousquet

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

• LES ZONES URBANISEES HORS CENTRE URBAIN



Fig. 12. Photographies d'inondations : secteur Hippodrome (12/2000)

Les zones urbanisées hors centre urbain se caractérisent par des zones de bâtis homogènes (quartiers pavillonnaires, ensemble de collectifs isolés, zones d'activités, zones industrielles...).

⇒ Dans le présent PPRi, les « zones urbanisées - hors centre urbain » sont caractérisées par les éléments suivants :

○ Périmètre

▪ **Steïr**

Depuis la voie ferrée jusqu'au quartier de la Providence*

** hormis les zones non bâties en bordure du Steïr et relevant de la « zone pas ou peu urbanisée »*

▪ **Odét amont**

Depuis l'amont de la zone de l'Hippodrome (confluence de l'Odét – Jet) jusqu'au pont Firmin*

** hormis le sud de l'avenue de la Libération relevant de la « zone urbanisée – centre urbain »*

▪ **Odét aval**

Secteur bâti du Halage à partir de l'aval de la rue Max Jacob.

▪ **Froust**

Depuis le boulevard du Président Allende jusqu'à la place Alexandre Masse.

○ Densité du bâti

▪ Densité = 12,1 bâtiments / hectare* ;

▪ Pourcentage de surface bâtie = 18 %*.

** ces valeurs tiennent compte des voiries, parkings, voies ferrées...*

Les photographies suivantes illustrent quelques secteurs relevant des zones urbanisées – hors centre urbain.

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Zone urbanisée – HORS centre urbain

⇒ Bâti homogène, pas ou peu de mixité d'usages

Secteur Hippodrome (Odét)



Rue Guy Autret



Avenue des Sports



Rue Kerhuel



Impasse de la cité EDF

Secteur Froust

Secteur Halage (Odét)



Rue de Brest



Rue Yves le Hénaff

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Remarques :

Les zones urbanisées peuvent intégrer des dents creuses (secteur enclavé dans les zones urbaines qui restent de taille limitée → cf. définition/glossaire).










Pour délimiter les zones urbanisées, il n'a pas été tenu compte des secteurs destinés à une urbanisation future. Seuls les projets à très court terme ont été intégrés. Cela répond à la double préoccupation de préserver le champ d'expansion de crue et d'orienter l'urbanisation vers des zones exemptes d'aléas ou – dans les communes très contraintes par ceux-ci – soumises à des aléas moins importants (cf disposition 1.1 du PGRI Loire Bretagne).

Les figures suivantes présentent des extraits de la cartographie des enjeux et du zonage de la vulnérabilité à Quimper.

Activités

-  Culture, sport
-  Services administratifs
-  Immobilier, finance, assurance
-  Agriculture, sylviculture et pêche
-  Autre activité de services
-  Commerce
-  Construction
-  Enseignement
-  Hébergement et restauration
-  Industrie manufacturière
-  Production et distribution (eau, électricité, ...)
-  Santé

Bâtiments

-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Commercial et services (dont sociaux et administratifs)
-  Industriel
-  Enseignement
-  Religieux
-  Sportif
-  Annexe (garage, remise...)
-  Autre (mixte, agricole, indifférencié...)

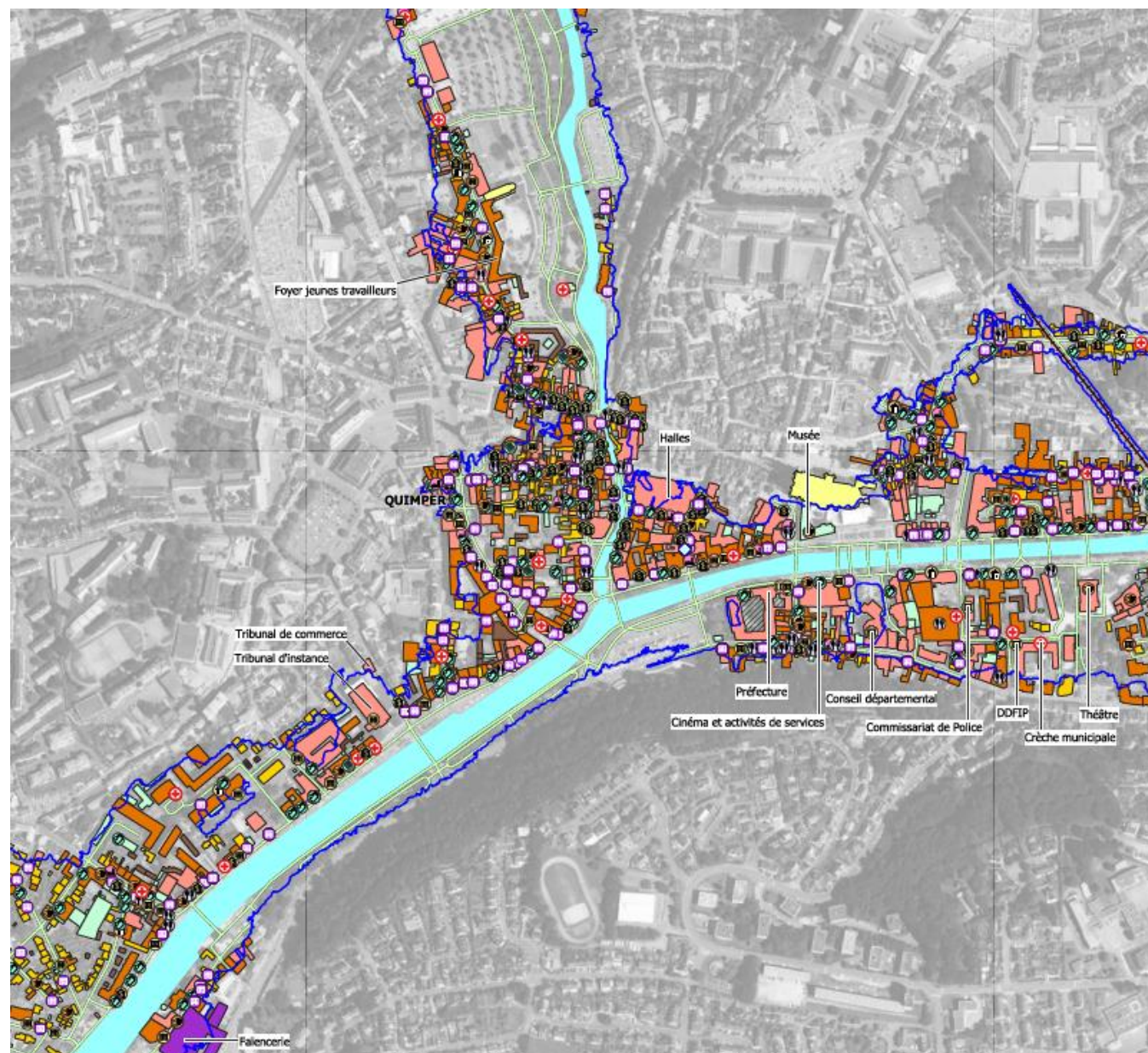


Fig. 13. Extrait de la cartographie des enjeux (zoom sur Quimper centre)

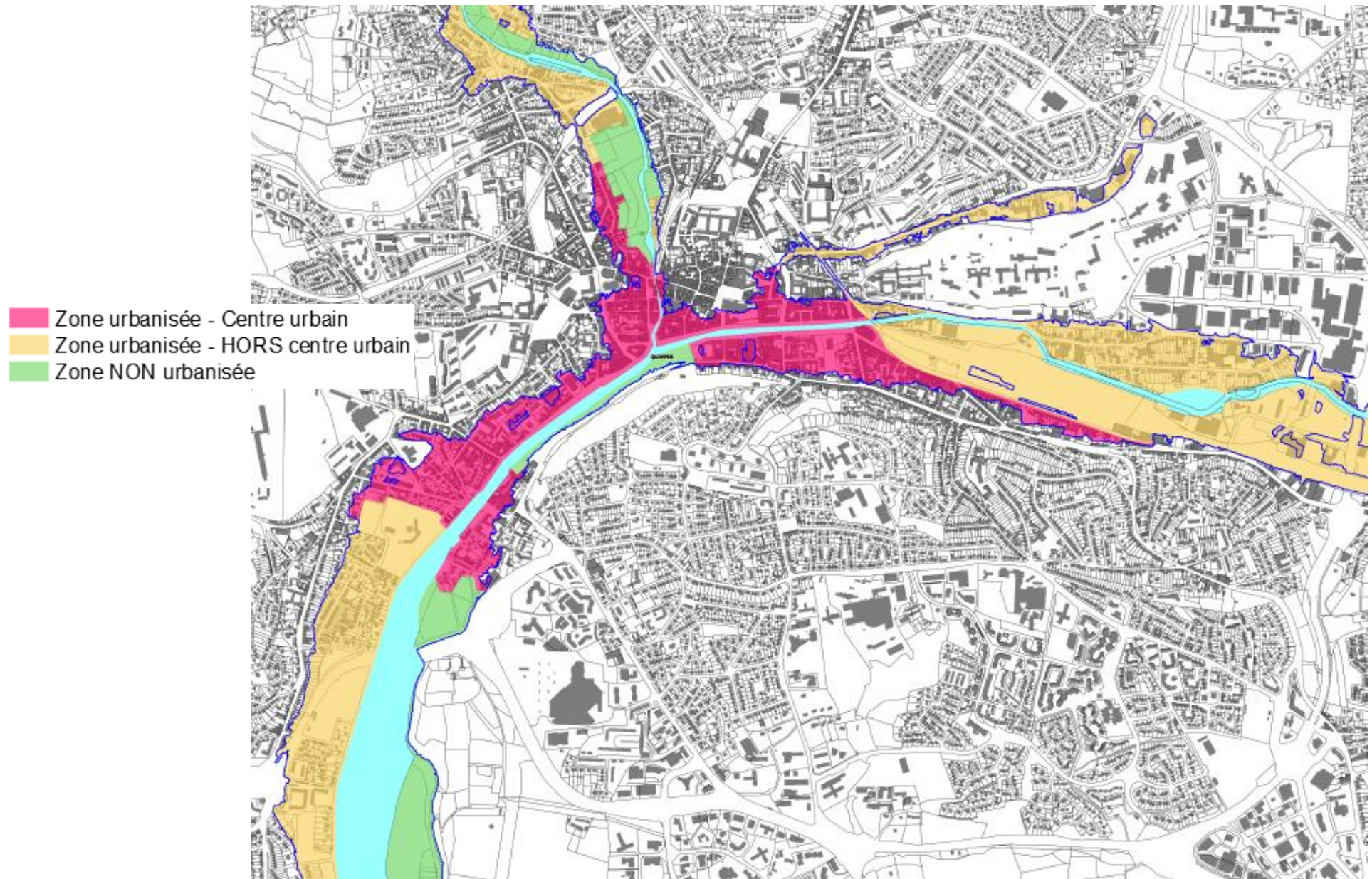


Fig. 14. Extrait du zonage de la vulnérabilité (zoom élargi sur Quimper)

ANNEXE 1

Catégories des enjeux cartographiés

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Catégories des enjeux de type « ACTIVITES » : base SIRENE

- 1. Activités culturelles et loisirs**
 - 1.1. Activités créatives, artistiques et de spectacle
 - 1.2. Activités sportives, récréatives et de loisirs
 - 1.3. Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 2. Activités de services administratifs**
 - 2.1. Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
 - 2.2. Activités de location et location-bail
 - 2.3. Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
 - 2.4. Activités liées à l'emploi
 - 2.5. Enquêtes et sécurité
 - 2.6. Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
 - 2.7. Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- 3. Activités immobilières, financières et d'assurance**
 - 3.1. Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
 - 3.2. Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
 - 3.3. Assurance
 - 3.4. Activités immobilières
- 4. Agriculture, sylviculture et pêche**
 - 4.1. Culture et production animale, chasse et services annexes
 - 4.2. Pêche et aquaculture
- 5. Commerce**
 - 5.1. Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
 - 5.2. Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
 - 5.3. Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
- 6. Construction**
 - 6.1. Construction de bâtiments
 - 6.2. Génie civil
 - 6.3. Travaux de construction spécialisés
- 7. Enseignement**
- 8. Hébergement et restauration**
 - 8.1. Hébergement
 - 8.2. Restauration
- 9. Industrie manufacturière**
 - 9.1. Fabrication d'autres matériels de transport
 - 9.2. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
 - 9.3. Fabrication de meubles
 - 9.4. Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
 - 9.5. Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
 - 9.6. Fabrication de textiles
 - 9.7. Fabrication d'équipements électriques
 - 9.8. Imprimerie et reproduction d'enregistrements
 - 9.9. Industrie chimique
 - 9.10. Industrie de l'habillement
 - 9.11. Industrie du cuir et de la chaussure
 - 9.12. Industries alimentaires
 - 9.13. Réparation et installation de machines et d'équipements
 - 9.14. Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
 - 9.15. Autres industries manufacturières

**Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odet et ses affluents
à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric**

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

10. Production et distribution (eau, électricité, ...)**11. Santé**

- 11.1. Action sociale sans hébergement
- 11.2. Activités pour la santé humaine
- 11.3. Hébergement médico-social et social

12. Autres activités de services

- 12.1. Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
- 12.2. Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
- 12.3. Activités juridiques et comptables
- 12.4. Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
- 12.5. Publicité et études de marché
- 12.6. Recherche-développement scientifique
- 12.7. Activités des organisations associatives
- 12.8. Autres services personnels
- 12.9. Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- 12.10. Édition
- 12.11. Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
- 12.12. Programmation et diffusion
- 12.13. Programmation, conseil et autres activités informatiques
- 12.14. Télécommunications
- 12.15. Activités de poste et de courrier
- 12.16. Entreposage et services auxiliaires des transports
- 12.17. Transports par eau
- 12.18. Transports terrestres et transport par conduites
- 12.19. Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Révision du Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'Odét et ses affluents à Quimper, Guengat et Ergué Gabéric

Phase 3 : Définition des enjeux

RAPPORT – INDICE F

Catégories des enjeux de type « BATIMENTS » : Bd TOPO V3 et compléments

1. **Habitat**
 - 1.1. Individuel
 - 1.2. Collectif
2. **Commercial et services**
En cas de double usage avec l'usage « habitat », l'usage « habitat » est mis en avant, l'usage « commercial et services » étant couvert par les enjeux de type « Activités » (voir précédemment)
3. **Industriel**
En cas de double usage, l'usage « industriel » est mis en avant. A noter que seuls 3 bâtiments de ce type sont à double usage avec un usage de type « habitat »
4. **Religieux**
 - 4.1. Eglise
 - 4.2. Indifférencié
5. **Sportif**
 - 5.1. Tribune
 - 5.2. Indifférencié
6. **Autre**
 - 6.1. Mixte (*Hors double usage avec l'usage « habitat » systématiquement mis en avant*)
 - 6.2. Agricole
 - 6.3. Indifférencié

Catégories des enjeux surfaciques de type « ZONES DE PROJET, D'ACTIVITE OU D'INTERET » : Bd TOPO V3,

1. **Zone de projet**
(Projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Quimper, source : mairie de Quimper)
2. **Administratif ou militaire**
 - 1.3. Mairie
 - 1.4. Police
 - 1.5. Préfecture
3. **Culture et loisirs**
(Parc et Jardins du Domaine de l'Orangerie de Lanniron)
4. **Gestion des eaux**
(Station d'épuration du Corniguel)
5. **Industriel et commercial**
 - 5.1. Zone industrielle (ZA du Cleuyou et ZI Hippodrome Ouest)
 - 5.2. Carrière
6. **Religieux**
 - 6.1. Cathédrale (Cathédrale Saint-Corentin)
 - 6.2. Eglise (Église Notre-Dame de Locmaria)
7. **Santé**
 - 7.1. Hôpital (hôpital psychiatrique Gourmelen)
 - 7.2. Centre de long séjour (Ti Glazik-Chic Quimper)
8. **Science et enseignement**
 - 8.1. Science (technopôle Quimper-Cornouaille)
 - 8.2. Enseignement primaire (école Léon Goraguer)
 - 8.3. Autre (centre Avel Mor)
9. **Sport**
 - 9.1. Complexe sportif (complexe Creac'h Gwen)
 - 9.2. Stade (stade Nicolas Kervahut)
10. **Zone agricoles**
(source : PLU)

ANNEXE 2

Cartographie des enjeux



ANNEXE 3

Cartographie de la vulnérabilité

ANNEXE 4

Cartographie de la densité de population

